
PRETS IMMOBILIERS : LA BAISSSE DES TAUX D'INTERET SE CONFIRME



Le prix de l'argent chute sur les marchés financiers. Résultat : les taux d'intérêt des prêts immobiliers ont perdu près d'un demi-point en deux mois.

AVEC LA BAISSSE DU TAUX DIRECTEUR DE LA BANQUE CENTRALE EUROPEENNE, QUI EST PASSE DE 4,25 A 2,50 % EN DEUX MOIS ET LE SOUTIEN MASSIF QUE LES ETATS ACCORDENT AUX BANQUES, LE PRIX DE L'ARGENT EST EN CHUTE LIBRE SUR LES MARCHES FINANCIERS. L'OBLIGATION ASSIMILABLE DU TRESOR A 10 ANS EST DESCENDUE A 3,58 % LE 2 DECEMBRE, CONTRE 4,80 % EN AOUT DERNIER.

LE CREDIT IMMOBILIER PLUS ABORDABLE

« Les taux démarrent à 4,70 % pour les prêts sur 15 ans et à 4,85 % pour les emprunts sur 20 ans », signale Ari Bitton, directeur général d'AB Courtage. C'est en moyenne un demi-point de moins qu'en septembre. « Pour un prêt de 200.000 € sur 20 ans, passer par exemple de 5,40 à 4,95 % fait baisser la mensualité de 50 € et le coût total du crédit de 12.026 € », explique Maël Bernier-Resch, chez Empruntis.

NOS CONSEILS

Nos recommandations sont toujours les mêmes. Mais elles valent d'être rappelées : faites jouer la concurrence entre les banques pour choisir la meilleure offre. Montez un bon dossier (apport personnel minimum, respect de la capacité d'emprunt, etc.). Consultez votre banque, les établissements spécialisés dans le crédit immobilier et les courtiers en ligne. Comparez des offres comparables (emprunt et durée similaire) en incluant le coût des frais annexes (frais de dossiers, d'assurance).

Ces infos vous sont offertes par ACEI81 Expertises, Contrôles, Formations